

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Impérialisme français, relations internationales (France) > France, MOAN, Méditerranée (France) > **Après l'Espagne, la Norvège et l'Irlande, la France doit reconnaître l'État (...)**

Communiqué

Après l'Espagne, la Norvège et l'Irlande, la France doit reconnaître l'État de Palestine !

jeudi 23 mai 2024, par [AFPS](#) (Date de rédaction antérieure : 23 mai 2024).

Ce mercredi 22 juin marque une nouvelle avancée en faveur des droits du peuple palestinien et du droit international.

En « étroite coordination », selon les propos du premier ministre norvégien, trois États européens et non des moindres, l'Espagne, la Norvège et l'Irlande, accompagnés de la Slovénie et de Malte, ont décidé d'accorder la reconnaissance de leur pays à l'existence d'un État palestinien.

L'AFPS se félicite de la décision de ces pays européens.

« *Une reconnaissance ne peut plus attendre une solution de paix* » a déclaré le Premier ministre norvégien Jonas Gahr Store lors d'une conférence de presse à Oslo. Simon Harris, Premier ministre irlandais, a quant à lui salué un « *jour historique et important pour l'Irlande et pour la Palestine* ». Pour son peuple, les cicatrices du colonialisme britannique sont encore vivaces. La semaine dernière, le Premier ministre espagnol Pedro Sanchez avait déjà fait savoir qu'il annoncerait la date de la décision de Madrid.

Après la demande du président de la Cour pénale internationale de prononcer des mandats d'arrêt internationaux contre Benyamin Netanyahu, premier ministre d'Israël, et Yoav Gallant, son ministre de la défense, pour crimes de guerre et crimes contre l'Humanité, c'est un pas de plus qui est franchi : 146 des 193 États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) reconnaissent aujourd'hui l'État palestinien.

Il ne peut y avoir de paix réelle pour les peuples de la région sans la reconnaissance effective du droit à l'autodétermination du peuple palestinien, ce qui passe par le premier des droits nationaux : avoir un État.

L'AFPS tient à rappeler à cette occasion que le droit à l'autodétermination du peuple palestinien ne saurait s'exercer complètement sans l'application du droit au retour des réfugiés.

Quant à la France, elle s'était prononcée en 2012 à l'Assemblée générale de l'ONU en faveur de cette reconnaissance. L'Assemblée nationale et le Sénat ont demandé en 2014 au président de la République de le faire. Elle aurait pu ainsi jouer un rôle moteur d'entraînement auprès de ses partenaires européens. Mais François Hollande avait alors préféré répondre qu'il le ferait « le moment venu »... Moment qui ne vint jamais. La France a ainsi passé son tour, laissant le leadership à d'autres.

Emmanuel Macron quant à lui prétend que la question n'est pas taboue. Reste à savoir ce que cela veut dire en termes de prise de décision. L'AFPS lui demande simplement de mettre ses actes en adéquation avec le vote de la France au Conseil de sécurité de l'ONU.

L'État de Palestine attend toujours, 76 ans après l'admission d'Israël aux Nations unies ! Ce deux poids deux mesures doit cesser. Israël ne peut pas s'opposer à cette reconnaissance, il n'a aucun droit de le faire, l'autodétermination du peuple palestinien n'est pas de son ressort. Netanyahu n'aurait jamais dû être autorisé à exhiber devant l'Assemblée générale des Nations unies une carte d'Israël recouvrant tout le territoire de la mer Méditerranée au Jourdain, en niant cyniquement l'existence même de la Palestine.

Rétorquer, comme le fait Israël, que la reconnaissance serait une prime au terrorisme est purement grotesque : en quoi amorcer une solution politique à une oppression de plus de 76 ans serait une prime au terrorisme ? C'est un pas vers la paix et la justice.

Quant à Stéphane Séjourné, le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, pour lui, ça n'est pas le bon moment. Ça n'est jamais le moment de contrarier « l'ami Bibi ». Comme pour François Hollande, on se demande quand ce bon moment viendra ! Quand il y aura 100 000 morts à Gaza, 2000 en Cisjordanie ? Quand il y aura 20 000 prisonniers politiques palestiniens ? Quand Israël aura annexé la Cisjordanie, expulsé plus de deux millions de Palestiniens et recolonisé Gaza ?

Le moment est au contraire venu d'arrêter Israël dans son entreprise d'effacement du peuple palestinien et de tout faire pour parvenir à l'égalité des droits pour les Palestiniens où qu'ils se trouvent. Les États qui comme la France se disent attachés aux droits des peuples doivent le prouver par cet acte simple. Reconnaître l'État de Palestine, c'est la première étape vers la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, c'est reconnaître la valeur du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, face au fait accompli et contre la loi du plus fort.

La France doit reconnaître l'État de Palestine ***maintenant !***

Le Bureau National de l'AFPS, le 23 mai 2024

P.-S.

• AFPS, 23 mai 2024 :

<https://www.france-palestine.org/Apres-l-Espagne-la-Norvege-et-l-Irlande-la-France-doit-reconnaitre-l-Etat-de>